

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 3

Lausanne, 10 Février 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Ecole de tir d'infanterie de Winterthur (*suite et fin*).

— Question du calibre. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 7^e feuille.

ÉCOLE DE TIR D'INFANTERIE DE WINTERTHUR.

(Fin.)

Les exercices pratiques de tir avaient lieu sur la place de tir disposée d'avance. Ils commencèrent par un tir préparatoire de 5 coups par homme à toutes les distances de 200 pas à 500 pas avec le fusil d'infanterie, de 200 à 800 pas avec le fusil de chasseurs. Le but de ce tir était de compléter les exercices préparatoires en habituant les élèves au recul, de permettre aux instructeurs de corriger leur position et de leur faire encore quelques observations, et de permettre à chacun de se rendre compte de l'effet de son arme de manière à supprimer pour le tir individuel les coups d'essai à chaque distance. Après ce tir préparatoire vint le tir individuel d'abord avec le fusil d'infanterie, 10 coups par homme à chaque distance de 200 à 500 pas; puis aux mêmes distances avec le fusil de chasseurs. Après ce second tir l'on établit une nouvelle classification; tous ceux qui avaient obtenu en moyenne de 200 à 500 pas 70 % ou plus passèrent dans la première classe, les autres restèrent dans la seconde classe. La première classe continua le tir individuel avec le fusil de chasseurs à 550, 600, 700, 800 pas; la seconde classe dut tirer de nouveau de 200 à 500 pas.

Ces exercices de tir individuel occupèrent toute la seconde semaine sauf une journée employée à visiter la manufacture d'armes de la société Suisse-Belge à Schaffhouse.